

LE

CHATEAU DE SAINT-LARY

PAR

L'ABBÉ S. DAUGÉ



AUCH

IMPRIMERIE LÉONCE COCHARAUX

18, RUE DE LORRAINE, 18

—
1911

CHATEAU DE SAINT-LARY

Le château et le village de Saint-Lary occupent le sommet le plus aigu des monticules en rotonde qui flanquent la rive droite de la Loustère¹. Leur situation stratégique, aux temps féodaux, devait être merveilleuse. Des terrasses du château, le regard plonge dans tout le vallon, depuis sa naissance, en Castin, c'est-à-dire à environ cinq kilomètres en amont, jusqu'à la gare de Castéra-Verduzan, deux lieues en aval, ce qui est beaucoup dans un pays aussi accidenté.

Le petit plateau qui les porte, long d'environ cent cinquante à deux cents mètres, qui fut choisi pour l'assiette de la construction féodale, est formé par une roche que certains croient avoir servi de refuge dans les temps les plus reculés de l'histoire de notre pays. Les constructeurs de cette petite place fortifiée optèrent, en traçant l'enceinte, pour le plan rectangulaire trapézoïdal. Le mur de clôture, fort de un mètre d'épaisseur environ, put atteindre jusqu'à une hauteur de six à sept mètres, s'il est permis d'en juger par ce qui se voit encore. Une seule porte, au milieu du front du levant, juste en face du donjon, donnait accès dans la place. L'architecture des vieilles constructions du village a

¹ La Loustère est un ruisseau affluent de l'Auloue, dans laquelle il se jette en amont de Castéra-Verduzan.

gardé peu de chose de saillant : quelques archères ou meurtrières, quelques corbeaux de pierre et surtout des portes à l'arc plein-cointre brisé par un large claveau. Sur la place centrale et dans quelques maisons existent encore des réservoirs appelés « cross », sortes de silos affectant la forme d'une urne et taillés dans le roc. Ces récipients, dont on recouvrait l'orifice avec soin en temps ordinaire, pouvaient rendre de grands services quand venait un siège ou une sécheresse. Ils fournissent encore l'eau nécessaire à un grand nombre d'usages journaliers pour les habitants de ce village perché sur une roche aride.

La muraille de fortification est assez bien conservée au nord et à l'est. Au midi, elle a été en grande partie détruite. A l'ouest, le donjon lui-même devait servir de défense.

I.

Autrefois, la muraille d'enceinte et les logements annexes du château y adossés le rejoignaient sans doute au nord et au midi. Cette muraille et ces bâtiments ne se voient plus maintenant qu'au nord; et le château se trouve isolé du village par une cour close de six cents mètres carrés. A remarquer dans cette cour un puits à large ouverture offrant cette particularité : son bassin, creusé dans le rocher, est élargi tout au fond par une retraite de 2^m 50. La hauteur de cette retraite est au moins égale à son rayon : de cette façon, la réserve d'eau potable est toujours grande.

Le château se trouve à l'ouest de la cour et fait face à la place du village. C'est un rectangle, aux côtés inégaux, étreint par les tronçons des tours décapitées. Au sud-est, en saillie sur la façade sud, on voit même une tour démantelée jusqu'à trois mètres du sol. Le rectangle dépasse les dimensions de 28 mètres sur 20. Deux épaisses murailles intérieures, se coupant à angle droit, partagent ce rectangle en quatre compartiments. Une tour est en saillie au coin est, mais ses murailles se dressent parallèlement

au coin nord et est. On voit encore une tour décapitée au coin nord-ouest faisant saillie sur la façade ouest. Il est probable qu'avant la destruction du mur ancien du midi, — celui qu'on y voit est de construction relativement récente, — une tour semblable devait protéger le coin sud-ouest.

Aujourd'hui cette façade du midi est contingente à une terrasse pavée d'énormes dalles de pierre. Une autre terrasse, également pavée de dalles, plus élevée que la précédente, se voit à l'ouest. Enfin, bordant les côtés nord et ouest du château, à un niveau plus bas que les précédentes, une terrasse, tapissée sur ses trois faces par un épais rideau de lierre, s'étend à 45 mètres vers l'ouest, ayant 20 mètres de largeur. Toutes ces terrasses sont postérieures à l'époque du démantèlement de la place et édifiées pour transformer en demeure agréable l'ancienne forteresse féodale.

Ainsi donc, à l'origine, le château de Saint-Lary présentait tous les caractères reconnus aux constructions que l'on a désignées sous le nom de « châteaux gascons », avec ceci en propre que ses proportions sont des plus grandioses. En effet, non seulement l'étendue du rectangle intérieur a nécessité sa division en quatre compartiments, mais les dimensions des tours sont aussi plus grandes qu'à l'ordinaire. La tour nord-est mesure extérieurement 5^m 84 sur 4^m 50. La tour sud-est mesure 8 mètres sur 8 mètres. La tour nord-ouest mesure aussi 8 mètres sur 8 mètres.

Dans l'état où il se trouve à l'heure actuelle, ce château nous paraît porter les signes de deux remaniements importants : l'un du xv^e, l'autre de la fin du xvii^e siècle.

C'est certainement au xv^e siècle que fut édifiée la tour de l'escalier qui fut adossé contre le ^{tour} mur d'angle nord-est et la façade orientale du corps du château. On n'eut donc à construire que deux murs pour cette tour de l'escalier : l'un à l'est, de 6^m 40; l'autre au midi, de 5^m 55.

A l'intérieur, on édifia un escalier d'un genre spécial et assez

rare. Autour d'un pilier central carré de 1 mètre de côté, on construisit une série de paliers superposés auxquels on accède par de solides marches de pierre de 1^m 75 de longueur, disposées de quatre en quatre entre chaque palier. L'ensemble est grandiose et plein d'harmonie. Cet escalier s'élève ainsi jusqu'à la hauteur d'un troisième étage au-dessus du rez-de-chaussée. Il n'est point sombre comme l'étaient les escaliers des âges précédents, mais des croisées à meneaux et à moulures prismatiques l'éclairent à partir du second étage jusqu'à l'étage supérieur. Plus bas, de petites baies aux arêtes extérieures chanfreinées donnent aux paliers qui montent du rez-de-chaussée jusqu'au second étage une lumière suffisante. Signalons, à la hauteur du premier étage, deux petites meurtrières pratiquées sous la première marche du palier supérieur pour protéger la porte d'entrée.

Celle-ci est tout à fait digne d'attention. A peu de chose près, elle ressemble à la porte de la tourelle qui orne la façade principale du Musée de Cluny, à Paris¹. Ce travail remarquable est malheureusement quelque peu dégradé par la friabilité de la pierre mise en œuvre.

Les pieds-droits sont formés de deux pilastres cannelés à moulures prismatiques. Le linteau est couronné d'une accolade à crochets terminée par un fleuron formé d'un bouquet de trois crosses végétales et accostée de deux pinacles dont les arêtes sont également à crochets. Quatre crosses végétales se voient sur les rampants de l'arc infléchi, au-dessous duquel existe un tympan triangulaire où se plaçaient vraisemblablement les armoiries des seigneurs. Au-dessus des pinacles court un cordon de pierre ou cymaise à large moulure qui paraît encadrer toutes ces ornements, formant un ensemble harmonieux dans le style du xv^e siècle.

Outre la porte que nous venons de décrire, un petit détail mérite d'être signalé. Entre le fleuron qui couronne le fronton et

¹ Le musée de Cluny est aussi du xv^e siècle.

le clocheton de droite est une petite ouverture, très discrète, taillée en forme de mortaise horizontale dans une pierre de l'appareil : c'est une meurtrière, ménagée pour la flèche de l'arc ou le canon de l'arquebuse, qui garde le palier du perron. A l'intérieur, son embrasure est très évasée et permet de surveiller tout le devant de la porte d'entrée, sans aucun risque, et d'y atteindre l'ennemi.

C'est à ce remaniement, qui date du xv^e siècle, qu'il faut rapporter l'ouverture de toutes les croisées à meneaux qu'on voit, béantes ou aveuglées, sur les trois façades de l'est, du nord et de l'ouest. Presque toujours, sous l'entablement de chacune d'elles ont été ménagées des meurtrières, rondes ou rectangulaires, évasées à l'extérieur. Avec le côté est, c'est le côté nord qui a le mieux gardé le caractère de ce premier remaniement de la forteresse féodale. Sur la façade est, à côté des croisées à meneaux, on voit encore l'encadrement des étroites ouvertures primitives du xiii^e siècle. On y voit aussi une meurtrière en croix pattée qui est de la même époque.

Le second remaniement est du xvii^e siècle. Il dut être entrepris après le démantèlement du château et la destruction de la muraille d'enceinte au midi. Il ne s'agissait plus, cette fois, de rendre la demeure agréable; mais il fallait d'urgence la relever si on ne voulait pas l'abandonner, car elle était absolument inhabitable et ne devait plus présenter, surtout du côté méridional, que délabrements et ruines béantes.

Alors donc on réédifia le mur de ce côté; mais on ne lui donna plus, c'était inutile, le même appareil ni l'aspect des temps féodaux. On utilisa tous les débris qui gisaient sur le sol, et il fallut encore d'autres matériaux pour les murs de soutènement des terrasses du midi, de l'ouest et du nord, compris parmi les travaux opérés à l'époque de ce remaniement. Par une brèche pratiquée au coin nord-est, entre la tour d'angle et le mur d'enceinte, on ouvrit une large porte qui communiquait avec la terrasse du nord. Mais ce passage fut plus tard refermé.

Ce sont ces œuvres d'un genre moderne qui dissimulent aux étrangers passant par la grande route le caractère moyenâgeux du manoir de Saint-Lary.

L'inspection intérieure du château ne manque pas d'intérêt.

Rez-de-chaussée. — Quand on pénètre au rez-de-chaussée par la porte d'entrée du xv^e siècle et l'escalier que nous avons décrits, il faut franchir une porte percée au xvii^e siècle et descendre quelques marches pour entrer dans une grande salle de 9^m 50 de côtés. Cette salle servait d'arsenal aux seigneurs du moyen âge et n'avait d'accès que par le premier étage. Deux piliers, au milieu de la pièce, supportent le parquet de la salle supérieure. A gauche, subsiste une porte du xiii^e siècle qui communique avec la tour démantelée de l'angle sud-est, dont le rez-de-chaussée devait servir de prison. Au bout, vers l'ouest, une porte de communication avec une vieille cuisine, salle de 8^m 50 sur 5^m 50, avec pilier au milieu, deux ouvertures du xvii^e siècle au mur du midi. A gauche de la porte, entre deux murs, un escalier dérobé en pierre descend du premier étage.

Nous n'avons encore exploré qu'un côté du rez-de-chaussée. On communique avec l'autre par la première salle de l'arsenal. Nous voici dans une salle très sombre, de 9^m 40 sur 4^m 70 : c'est le cellier. Au bout, vers l'ouest, salle avec voûte du remaniement du xvii^e siècle, de 8^m 55 sur 4^m 70 : c'est la cave, sous laquelle il y avait peut-être aussi des caveaux souterrains. Le cellier communique, à l'est, avec le rez-de-chaussée de la tour d'angle nord-est.

Premier étage. — La porte d'entrée, au xiii^e siècle, devait se trouver sur le mur est, contre la tour nord-est. C'était une règle : on ne pouvait pénétrer à l'intérieur du manoir que par un escalier mobile qui montait au premier étage et qu'on enlevait au moment du danger. Cette porte fut agrandie lors du remaniement du xvii^e siècle, et on lui donna une sœur jumelle permettant l'accès de la grande pièce voisine. Dans la salle du nord, au-dessus du cellier, on remarque une ancienne cheminée présentant

quelques caractères du xv^e siècle : ce doit être la cheminée de la plus ancienne cuisine du manoir. L'entrée de l'escalier dérobé est dissimulée dans un placard, près de la porte.

Dans la salle voisine, sise au midi, ancienne salle des gardes, on remarque une imposante cheminée, dans le style un peu lourd du xvii^e siècle, qui a dû remplacer une cheminée du xv^e, les belles poutres du plafond et les sièges de pierre dans l'embrasure de la croisée pratiquée au xv^e siècle dans le mur est de la salle. La grande baie vitrée qui donne accès sur les terrasses est du xvii^e siècle.

Les autres appartements de cet étage ne présentent aucun intérêt archéologique si ce n'est, dans la tour nord-ouest, une croisée du xv^e siècle, à meneaux prismatiques.

C'est dans les appartements de ce premier étage que les seigneurs résidèrent après le remaniement du château, au xvii^e siècle; les gens de service et les domestiques de la maison occupaient alors le rez-de-chaussée.

Deuxième étage. — C'est ici qu'au moyen âge le seigneur et sa famille avaient leurs appartements : c'était la partie la plus luxueuse de l'habitation. De la grande salle du manoir, située au coin sud-est de cet étage, il reste deux magnifiques poutres ornées de moulures, appuyées sur des consoles ouvragées, qui la traversent de l'ouest à l'est. Dans un pan de l'ancienne muraille sud, demeuré debout au coin sud-est, on voit l'arc en tiers-point de la porte de communication, au xiii^e siècle, avec l'ancienne tour presque démolie. Dans le mur est, une croisée à meneaux à moulures prismatiques du remaniement du xv^e siècle. Contre les murs est et sud sont établis les tirants des ancrs placées vers le milieu du xix^e siècle pour soutenir ce coin sud-est qui a fini par faiblir, privé de l'appui que lui donnait la tour. Au sud-ouest, une porte donne communication dans une salle où se voit une cheminée du xv^e siècle et une croisée à meneaux simples ouverte sur le mur ouest. De cette ancienne salle, lieu de réunion de la famille des seigneurs, on communique avec une autre partie des

appartements situés au nord. On entre d'abord dans une pièce, jadis éclairée par deux croisées à meneaux du xv^e siècle qui sont presque entièrement murées aujourd'hui. On y construisit, au xvii^e siècle, une cheminée monumentale. Sur le mur est, on voit l'encadrement d'une porte par laquelle on communiquait avec l'escalier primitif intérieur qui montait, dans la tour nord-est, du premier étage aux étages supérieurs.

Par une porte pratiquée au mur ouest de cette salle, entre la cheminée et le mur nord, on communique avec une autre chambre ayant une cheminée du xv^e siècle.

Enfin, une simple cloison forme le côté est du petit réduit compris dans la tour nord-ouest et la sépare de la salle précédente. Une petite baie sur le nord donne du jour à ce réduit.

Troisième étage. — Les murs de refend et la muraille extérieure portent encore l'amorce d'un troisième étage. Mais il n'en subsiste plus rien qu'une ouverture sur le levant : c'est la place du mâchicoulis qui, avant la construction de l'escalier au xv^e siècle, défendait la porte d'entrée située en dessous, à la hauteur du premier étage.

Toiture, créneaux et chemins de ronde. — La toiture est aujourd'hui à double versant pour l'écoulement des eaux : si le château fut complètement fini, elle dut être à quatre eaux. Une rigole de pierre ou chéneau courait le long des murailles, entre le toit et le chemin de ronde. Celui-ci était protégé soit par des créneaux, soit par des hourds. L'eau s'écoulait aux quatre angles par des gargouilles aux figures grimaçantes. On en voit encore une au pied du perron d'entrée.


Tours et communication entre elles. — Les quatre tours s'élevaient d'un étage au-dessus du corps de logis. On communiquait de l'une à l'autre par le chemin de ronde. Elles furent, l'une décapitée, l'autre démantelée, l'autre complètement rasée, probablement vers le milieu du xvii^e siècle. Seule la tour nord-est subsista longtemps presque intacte. Des personnes encore vivantes ont connu des ouvriers qui ont aidé à la rabattre dans la

première partie du XIX^e siècle. Telle qu'on la voit de nos jours, elle a un rez-de-chaussée, trois étages et un galetas qui communique avec le grand escalier. Elle et ses trois sœurs dominaient fièrement le pays avant d'avoir subi les outrages des hommes et du temps¹.

II.

Malgré la belle patine de couleur dorée qui recouvre le riche appareil de ce monument, on est déçu en sa présence. Trop lourd, avec ses toits trop plats, ses ouvertures inapparentes ou aveuglées, ses tours ou rasées, ou rabattues et décapitées, ce château n'est plus qu'une masse obèse. Pour mettre en relief la majesté de son architecture massive mais imposante, il lui manque l'appareil des créneaux, des hourds ou des mâchicoulis qui couronnaient ses hautes murailles et la surélévation de ses tours d'angle que la barbarie des hommes a nivelées.

Nul document écrit ne donne la date précise de la construction du village et du château; mais une requête de Mabile de Biran, la première dame de Saint-Lary qui soit connue, datée de 1303, suppose bien qu'il s'élevait déjà là un château-fort que Mabile, trop jeune pour l'avoir fait édifier elle-même, avait dû hériter de son père, Barthélemy de Biran². Sans doute que les barons de Biran — Biran était une baronnie importante et ancienne dans l'Armagnac — avaient dû le bâtir pour la défense de la vie et des

¹ La seule marque de tâcheron que nous ayons pu relever à Saint-Lary, village et château, est la suivante . La tour ronde et trapue que l'on remarque sur le versant sud de la colline qui porte le village, l'ancien colombier seigneurial, est du remaniement du XVII^e siècle.

² Mabile de Biran, fille de Barthélemy de Biran, fit faire, le vendredi après l'octave de Noël de 1303, une délimitation de territoire entre Saint-Lary et Castillon-Massas. Elle n'était pas mariée à cette date; mais elle l'était en 1309, date à laquelle elle et son mari, Bernard de Monlezun, le premier des Monlezun-Saint-Lary, reçurent une donation du comte de Pardiac Arnaud-Guilhem de Monlezun, et de son épouse Géraude de Biran, l'un frère de Bernard et l'autre sœur de Mabile. En 1309, les seigneurs de Saint-Lary avaient postérité. Tout cela est indiqué dans deux chartes qui seront publiées dans l'*Histoire de Saint-Lary*, en préparation.

biens de leurs serfs dans ces terres trop éloignées de leur résidence et qui avoisinaient les limites du comté de Gaure donné à l'Angleterre (29 avril 1287). Avec Jegun, Lavardens, Mérens, Peyrusse et Castillon-Massas, Roquefort, Puységur, etc., Saint-Lary faisait partie de la ligne de fortifications qui protégeaient le pays demeuré fidèle à la France¹.

L'architecture du château, que nous avons étudiée, indique également le XIII^e siècle comme époque de sa construction.

Après Barthélemy de Biran, par le mariage de sa seconde fille Mabilie avec Bernard de Monlezun, fils puîné du comte Arnaud-Guilhem III de Pardiac, la seigneurie nouvellement fondée et le château récemment bâti de Saint-Lary devenaient le fief d'une nouvelle tige des Monlezun, détachée de celle des comtes de Pardiac, qui devait les garder jusqu'en 1780, sauf de courtes interruptions.

Pendant le XIV^e siècle les seigneurs du lieu eurent, sans discontinuer, le château de Saint-Lary pour résidence. Mais le 10 novembre 1388, Anne de Monlezun, comtesse de Pardiac, leur ayant fait don de la seigneurie de Betplan, en Bigorre, Saint-Lary dut souffrir, à compter de cette date, de partager leurs faveurs avec Betplan, où les appelaient souvent d'importantes affaires et des relations de famille. Il dut en être ainsi pendant tout le XV^e siècle.

Cependant, le 14 juin 1472, Louis XI ayant donné à son favori Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, le droit de suzeraineté sur les terres et la seigneurie de Saint-Lary, en même temps que quelques autres fiefs en Armagnac, qui étaient échus au roi par la forfaiture du comte d'Armagnac Jean V², dont le seigneur de Saint-Lary, Antoine de Monlezun, avait suivi la

¹ M. Philippe Lauzun, l'auteur des *Châteaux gascons*, émet cette opinion dans une lettre à l'auteur.

² Arch. nat. X^{1a}, 8606, fol. 301; cf. MANDROT, *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage*, Paris, 1886, in-8°, p. 44, et CH. SAMARAN, *La maison d'Armagnac au XV^e siècle et les luttes de la féodalité dans le midi de la France*, Paris, A. Picard, 1908, in-8°, p. 224, note 2.

cause en vassal fidèle¹, les Monlezun-Saint-Lary passèrent quelques années sans venir au berceau de leur famille. Ils ne prêtèrent aucun hommage au seigneur du Bouchage et ils revinrent en 1480 seulement. On les voit, cette année-là, acquérir des terres que leurs cousins, les Monlezun-Meilhan, possédaient dans la juridiction de Saint-Lary.

Désormais il sera plus facile de suivre les principaux actes des seigneurs, car les documents abondent. Mais aucun de ceux qui sont connus ne se rapporte au remaniement du château.

Elles sont cependant de cette époque, de 1400 à 1500, les transformations qu'il subit dans le premier remaniement dont il a été parlé plus haut, et elles en portent bien les caractères. Sans doute qu'elles furent l'œuvre de Jean I^{er} de Monlezun-Saint-Lary, qui vécut fort longtemps et qui put être aidé dans l'administration de ses seigneuries par ses trois fils.

Au xvi^e siècle aussi, au moins durant la première partie, les Monlezun-Saint-Lary habitèrent tantôt l'un, tantôt l'autre de leurs deux châteaux.

Pendant les guerres de religion de la fin de ce siècle, ils combattaient dans les rangs des catholiques. L'un d'eux, Georges de Monlezun, fut au nombre des prisonniers de la capitulation d'Orthez (1569)². Il ne demeura pas longtemps entre les mains des huguenots. L'an d'après nous le retrouvons sous les ordres de Monluc au siège de Rabastens³.

Tandis que les seigneurs couraient les risques des batailles, leurs épouses et leurs enfants n'étaient pas toujours dans une absolue sécurité dans leurs châteaux.

En l'année de la capitulation d'Orthez, Betplan fut occupé et

¹ La Chesnay-Desbois fait figurer Antoine de Monlezun parmi les défenseurs de Lectoure en 1473.

² Les *Huguenots dans le Béarn et la Navarre*, par A. COMMUNAY, Auch, 1885, p. 49.

³ Alphonse de RUBLE, *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, maréchal de France, t. III, p. 408. Paris, Renouard, MDCCCLXVII. Note. — Cette note est sujette à une discussion que nous soulevons dans le chapitre v de notre *Histoire de Saint-Lary*, en préparation, à l'article Georges de Monlezun, en lui donnant une conclusion conforme à ce qui est dit ici.

détruit par Mongonmery, le farouche chef huguenot (13 octobre 1569)¹.

Il est probable que Saint-Lary reçut aussi la visite de ses troupes quelques jours plus tard. En effet, tandis que Mongonmery s'avavançait vers Condom, Sérignac, un de ses officiers, dévastait le Fezensac avec une troupe de soldats dont il demeurera toujours difficile d'apprécier le nombre. Vic-Fezensac, Le Brouilh, Barran furent alors ravagés. Ce détachement fit halte à Ordan et de là tenta de s'emparer par surprise de la ville d'Auch (1^{er} novembre 1569)². Il y aurait facilement réussi si Sérignac l'avait vraiment osé; mais, la ville étant fortifiée, il ne jugea pas son armée assez nombreuse. Dans tous les cas, ses soldats rebroussèrent chemin et parurent s'éloigner en suivant la route de Vic, par où on les avait vus venir.

Nous pensons qu'ils se dirigèrent un peu plus vers le nord et qu'ils passèrent par Duran, Castin³, Saint-Lary et Jegun. Un document encore inédit, du 18 avril 1570, qui est entre nos mains, témoigne, en effet, du passage des huguenots à Jegun.

Le château de Saint-Lary et le village, alors bien protégés de hautes tours et de solides murailles, auraient pu tenir contre cette troupe de fourrageurs et d'éclaireurs. Aucun document n'indique qu'elle s'y soit arrêtée; mais, comme la place appartenait à un gentilhomme catholique bien connu d'elle, elle aurait pu en concevoir le dessein. Cependant, nous ne pouvons croire qu'elle lui ait porté grand dommage; et d'ailleurs elle s'attaquait de préférence aux personnes et aux établissements ecclésiastiques et religieux.

Anne de Lozières, dame douairière de Saint-Lary et veuve de Georges de Monlezun, habita le château pendant le règne

¹ *Les Huguenots en Bigorre*, par DURIER et de CARSALADE, Auch, 1884, pp. 58 et 59.

² Archives municipales d'Auch, BB⁵, fol. 342 à 344. Monlezun a donné dans l'*Histoire de Gascogne* une traduction souvent fautive de ce document.

³ *Le Journal de Sentex et Monographie du village de Castin*, par TIERNY et COUAIX, Auch, 1904, p. 62.

d'Henri IV et une partie de celui de Louis XIII. Elle y mourut très âgée, en 1630¹.

Donc après les guerres de religion le château était en bon état.

Il l'était encore en 1626, quand Jean de Chastenet, seigneur de Puységur, vice-sénéchal d'Armagnac, désigné par le duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne, pour dresser un état des places fortes de la Haute-Guyenne, arriva à Jegun le 8 novembre : dans son rapport, il signale Saint-Lary parmi les villages voisins encints de murailles².

Bientôt après cette période d'accalmie, notre pays eut à souffrir des troubles de la Fronde comme il ne l'avait jamais fait d'aucune autre calamité publique. A deux reprises au moins, et pendant un temps assez long chaque fois, il se vit rançonné et ravagé par l'armée du roi sous le commandement du comte d'Harcourt. Le journal de Sentex, originaire de Castin, nous apprend qu'en 1652 et 1654 elle y fit de « grands rabaiges »³. Les douze mille hommes de troupes royales, poursuivant le plan de Richelieu exécuté en grande partie par Mazarin, démantelèrent les places féodales qui, prises et reprises par les factions diverses, étaient de grands obstacles à la pacification du royaume et à l'affermissement de l'autorité du roi.

Ce qui atteste qu'après la visite de Chastenet de Puységur, jusqu'en 1652, le château de Saint-Lary était demeuré en bon état, c'est qu'il était habité à la fois par Jacques de Monlezun et sa famille et par Anne-Paule de La Molette sa sœur. Marguerite d'Incamps, femme de Jacques, y donna naissance, le 23 mai 1644, à Jean-Baptiste-Gaston de Monlezun, ondoyé le jour même, qui reçut les cérémonies complémentaires du baptême et eut pour parrain celui qui allait être bientôt le duc de Roque-

¹ État civil de Saint-Lary.

² De CARSADE : *Les places fortes de Gascogne, Revue de Gascogne*, 1899, pp. 453 et 501, et *Soirées archéologiques*, Auch, 1899.

³ TIERNY et COUAIX, *op. cit.*, pp. 29 et 33. — Page 32, Sentex dit : « Ladite armée n'a fait que tous les maux inimaginables qui ce puisse faire quand l'armée du Grand-Turc passeroict, grand pitié ! » — *Revue de Gascogne*, 1903, pp. 278 et 284.

laure, qui vint à la cérémonie, à Saint-Lary, le 14 novembre 1649¹.

On ne trouve pas de trace du séjour des seigneurs à Saint-Lary entre 1650 et 1654; pendant cette période leurs affaires sont traitées par des procureurs. Le mariage de Anne-Paule de La Molette avec Roger de Mun², qui fut célébré par le curé de Saint-Lary, dans la chapelle de Notre-Dame des Roses de Jegun, le 27 août 1654, est le premier acte où les châtelains interviennent après le départ de l'armée royale.

En ce moment le château et la seigneurie de Saint-Lary appartenaient par indivis à Anne-Paule de La Molette et à Jacques de Monlezun. Sur le point de recourir à un procès pour régler leurs différends, les parties aimèrent mieux passer une transaction qui les mit d'accord. Le 3 mars 1657, Jacques de Monlezun racheta la part de sa sœur pour 32.000 livres. Il est dit dans cet acte que Jacques a déjà dépensé, dans la seigneurie de Saint-Lary, 2.000 livres pour le compte de Roger de Mun et de son épouse et que des experts accordés par les parties ont évalué 2.000 livres aussi les détériorations qui subsistent encore³. C'est donc à ces deux dates, 1652 et 1654, que l'on peut faire remonter le démantèlement de Saint-Lary, et à une date qui suit de près celle du 3 mars 1657, celle de l'achèvement de la seconde restauration du château que nous appelons « remaniement du xvii^e siècle ».

Vers la fin de ce siècle, sans qu'il nous soit possible de préciser comment, la famille de Monlezun perdit ses droits sur la seigneurie de Saint-Lary. Guillaume Castillon, seigneur de la Caupette, prit sa place pendant trois années. A partir de 1701, noble Marie de la Baune, veuve de M. de la Hitte, lui

¹ État civil de Saint-Lary.

² Roger de Mun était frère cadet de Jean-Jacques de Mun, père d'Alexandre de Mun, auteur de la branche des de Mun-Sarlaboux qui a produit une branche cadette de laquelle est issu le comte Albert de Mun. Cf. CAZAURAN, *M. de Mun, origine, antiquité de sa famille*, in-8°, 92 pp. avec planche d'armoiries. Auch, Foix; Paris, Palmé, 1876.

³ Anciennes archives du Grand Séminaire d'Auch : Transaction entre Jacques de Monlezun, sieur de Saint-Lary, et Roger de Mun.

succéda et habita le château. En 1716 elle mariait sa fille à Jean de Ferragut, seigneur du Cos, baron de Préneron.

On retrouve les Monlezun à Saint-Lary de 1728 jusqu'en 1780, date de la mort du marquis Henri de Monlezun, dernier représentant mâle de cette ancienne famille.

Dès cette même année, les de Béon-Lapalu en étaient seigneurs et le demeurèrent jusqu'à la Révolution¹.

Pendant toute la durée du XVIII^e siècle, Saint-Lary fut bien délaissé par ses maîtres, qui lui préférèrent leur beau manoir de Betplan ou celui de Lapalu quand les Béon eurent succédé aux Monlezun. Ils n'y faisaient annuellement que deux ou trois apparitions bien courtes pour se montrer à leurs sujets.

Cependant, dans les dernières années qui précédèrent 1789, nous trouvons un oncle du comte François-Frédéric de Béon qui approuve le choix des consuls au nom du seigneur². Il devait aussi s'occuper du fils de son neveu, tristement disgracié de la nature, dont le souvenir s'est conservé au village sous le nom de « l'enfant sans os ». A peine quarante-cinq années se sont écoulées depuis la mort de la « vieille Marion³ », dont le père, jeune domestique au château, avait promené dans sa voiture le pauvre petit infirme atteint d'ostéomalacie. Ajoutons qu'après la tourmente révolutionnaire les Béon n'avaient plus d'héritiers directs⁴. Ils émigrèrent de bonne heure et allèrent rejoindre à Coblenz l'armée des princes, où le comte de Béon commanda une légion⁵.

L'inventaire du château de Saint-Lary fut fait le 14 avril 1792 par Jacques Cortade, commissaire chargé de procéder à l'inventaire du « mobilier de toutes les personnes du district de Lavardens qui ont émigré ou qu'on présumé avoir émigré ». Soit que les seigneurs eussent déjà emporté ce qu'ils avaient de plus précieux, soit que le château eût reçu la visite d'une de ces bandes

¹ Minutes Niran, notaire à Lavardens (Étude de M^e Daubas).

² Archives de la mairie de Saint-Lary.

³ Marie Biaute, décédée en 1864. État civil de Saint-Lary.

⁴ Archives départementales du Gers, série Q.

⁵ *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, Auch, 1906, p. 205.

de pillards qui, dans les premiers jours de la Révolution, rava-geaient les demeures seigneuriales; les incendiaient quelquefois, il n'y trouva qu'un mobilier des plus misérables qu'il confia à la garde du sieur Quinsac, fermier du comte de Béon¹. Cet inventaire précéda de cinq mois la loi de confiscation des biens des émigrés (2 septembre 1792) et celle de leur classification comme biens nationaux.

Le 1^{er} germinal an II, le château de Saint-Lary fut vendu comme bien d'émigré avec ses dépendances, sa cour et son puits. Il fut acquis, à l'adjudication, par Quinsac cadet (Augustin), pour la somme de 17.200 livres qui s'éleva à celle de 18.183¹10^s avec la prime et d'autres frais de vente². Les héritiers de l'acquéreur possèdent encore le château.

La chapelle du seigneur³ fut vendue deux jours plus tard pour la somme de 303¹68^d, tous frais compris.

Au moment de l'application de la loi du 27 avril 1825, dite « loi du milliard des émigrés », les collatéraux héritiers des Béon réclamèrent pour leur part la somme de 609.278 fr. 25. Leurs réclamations portaient sur les biens vendus dans toutes leurs seigneuries.

La vente de ceux de Saint-Lary avait produit 148.640 francs en assignats, et d'après le produit de la réduction, 107.310 francs seulement⁴.

Dans le courant du XIX^e siècle la physionomie extérieure du château n'a été modifiée que fort peu, et c'est grâce à cela qu'il a pu être étudié si complètement.

¹ Cette pièce de l'inventaire est entre les mains de l'auteur.

² Arch. départ. du Gers, série Q. Biens nationaux de Saint-Lary.

³ C'était la maison Abadie, au village, qui était la chapelle du château depuis le remaniement du XVII^e siècle.

⁴ Arch. départ. du Gers, série Q. — Toutes les ventes de Saint-Lary furent faites au taux de la rente à 75 francs, sauf celle du moulin, qui fut vendu au taux de la rente à 59 francs.